

République Algérienne Démocratique Et Populaire

Wilaya : Guelma

Daira : Guelaat bousbaa

Commune de: Belkheir

Nif: 0984.2410. 5165.326

Rue : Bouchahed Amar – Belkheir

AVIS D' ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformement aux dispositions des articles 38, 56 et 112 de Loi n° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics ,et les articles 52 et 65 alinéa 02 du décret présidentiel N°: 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et delegation de service public.

Le président de l'APC de Belkheir Wilaya de Guelma informe l'ensembles des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacites minimales N°: 04/2026 paru dans les quotidiens nationaux: «**Elbahdja news**» en langue nationale en date du 04/06/2026 et «**L'expression**» en langue française en date du 03/06/2026 et dans la presse électronique: «**Dz watch** » en date du 25/05/2026 et «**Aljazair lyoum** » en date du 25/05/2026, relatif au projet:

RENOUÈLEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU POLE URBAIN DE HJAR MANGOUB PREMIERE TRANCHE .

Qu'à l'issue de l'analyse et l'évaluation des offres par la commission communal d'ouverture des plis et d'évaluation des offres lors de sa réunion tenue le: 10/06/2026 , les resultats mis selon les critères arrêtés dans le cahier des charges, cite dans le tableau suivant:

L'intitulé de l'opération	Le soumissionnaire retenue - NIF	Montant propose en ttc (da)	Note technique	Délai d'exécution	Obser
RENOUÈLEMENT DE L' ÉCLAIRAGE PUBLIC DU POLE URBAIN DE HJAR MANGOUB PREMIERE TRANCHE	KEDDACHE YASSINE E.G.T.P.H 186243100040162	13.471.990.00	65/90	50 jours	moins disant qualifié

Les autres soumissionnaires ayant participés à cet avis d'appel d'offres qui sont intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités de se rapprocher au bureau des marches publics au plus tard trois (03) jours à compter de la première parution du présent avis d' attribution provisoire dans le bulletin officiel des marchés d'opérateur public (BOMOP) ou sur les journaux nationaux (la presse écrite) en langue nationale et française ou la presse électronique agréée (deux presse électronique) en langue nationale et française.

les soumissionnaires qui contestent le choix opéré peuvent introduire un recours dans un délai de dix (10) jours du present avis auprès de la commission des marches publics de commune de Belkheir wilaya de Guelma, conformément à l'article 82 du déctet présidentiel N°: 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et delegation de service public.

Belkheir le :.....

Le Président de L'APC